



Madame, Monsieur,

Une carte permettant d'accéder aux déchèteries intercommunales de Thuir et Trouillas vient de vous être remise.

Cette dernière vient remplacer les cartes cartonnées que vous aviez pu avoir.

Cette nouvelle technologie permettra de moderniser et optimiser la traçabilité des apports et accès à vos déchèteries.

Utilisation des cartes :

Lorsque vous accéderez aux déchèteries, vous devrez être muni de cette carte.

À l'entrée de la déchèterie :

- Avancer le véhicule jusqu'à la borne et y présenter la carte (voir photo ci-contre).
- La barrière s'ouvrira dès que vous aurez passé votre carte et vous pourrez ainsi accéder à la plateforme de déchargement.
- Un agent déchèterie se présentera à vous afin de vérifier et enregistrer la nature de vos déchets.

À la sortie du site :



Une fois votre apport réalisé vous ressortirez du site en re-passant votre carte au niveau de la borne, afin que la pesée soit validée et enregistrée informatiquement.

Rappel :

Aucune tarification ou quota ne sont appliqués aux particuliers.

En cas de changement de situation, de perte ou de vol :

La carte est personnelle, nominative, numérotée et enregistrée informatiquement. Tout changement doit donc être signalé au service Technique de la Communauté de Communes des Aspres dans les meilleurs délais, à savoir :

- En cas de déménagement hors du territoire, il convient de restituer la carte.
- En cas de déménagement sur le territoire, il convient de transmettre sa nouvelle adresse afin de mettre la carte à jour.
- En cas de perte ou vol de la carte, le titulaire devra immédiatement en avvertir la Communauté de Communes des Aspres.
- **Tarif de 10€ pour la réédition de badges d'accès déchèteries suite à une perte ou détérioration.**

Coordonnées des services techniques :
Tél : 04.68.66.59.61 / mail : dechets@cc-aspres.fr.

Pour les professionnels :

Une tarification vous sera appliquée suivant le type de déchets que vous éliminerez.

Ainsi si vous vous présentez en déchèteries avec plusieurs types de déchets, il vous sera demandé et conseillé de procéder à une pesée pour chaque type de produits afin qu'une juste tarification soit appliquée.

Tarifs applicables aux professionnels :

Type de Flux	Tout venant	Gravats «propres»	Gravats «sales»(1)	Bois	Carton	Fer	Déchets verts	DMS	DEEE
Coût € HT/T	140	30	150	85	gratuit	gratuit	60	Coût de traitement *1.5	gratuit

(1) : Gravats mal triés entraînant le déclassement de la benne en tout venant

La Communauté de Communes des Aspres :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à optimiser la gestion des déchèteries intercommunales. Les destinataires des données sont les services techniques de la Communauté de Communes des Aspres.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant

au Service Technique de la Communauté de Communes des Aspres – route de Castelnuou 66300 THUIR
(tél : 04.68.66.59.61 / mail : dechets@cc-aspres.fr)

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.